



N° 14318*03



**ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DE L'ELECTRICITE EN EXEMPTION, EN EXONERATION OU A TAUX
REDUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE DENOMMEE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE
L 'ELECTRICITE**

Article 266 quinquies C du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs d'électricité bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICFE à taux réduit

Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez les cases correspondantes)	
1	Procédés métallurgiques, réduction chimique, électrolyse ☐	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation > 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone ☐ Non exposée à un risque de fuite de carbone ☐
	Fabrication de produits minéraux non métalliques ☐	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone ☐ Non exposée à un risque de fuite de carbone ☐
	Par une entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit ☐	Par une installation industrielle électro-intensive dont la consommation < 1,5 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone ☐ Non exposée à un risque de fuite de carbone ☐
	Production de produits énergétiques ☐	Par une installation hyper électro-intensive ☐	
	Production d'électricité ☐	Pour le transport par train, métro, tramway, câble et trolleybus ☐	
	Conditions particulières d'application		
2	Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité d'électricité employée à un usage exonéré ou exempté / quantité totale d'électricité consommée) x 100	Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage taxé à taux réduit / quantité totale d'électricité consommée) x 100	Hyperélectro-intensité Pourcentage des quantités admises au bénéfice du taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage hyperélectro-intensif / quantité totale d'électricité consommée) x 100
3	Référence du compteur de facturation ou référence acheminement d'électricité ou point référentiel mesure		
Bénéficiaire			
4	Nom et adresse de l'entreprise	SIREN :	
5	Nom et adresse du site concerné	SIRET :	
Fournisseur			
6	Raison sociale	SIREN :	
7	Référence du contrat de fourniture		
8	Établissement du fournisseur chargé de la facturation	SIREN :	
Conditions générales			
9	Par la présente, je m'engage : - à remplir les conditions d'éligibilité à une exemption, une exonération ou à un taux réduit de la TICFE ; - à justifier les éléments attestés à première réquisition, en ce sens, du service des douanes ; - à adresser au bureau de douane une copie de toute attestation établie auprès de mon fournisseur d'électricité, accompagnée d'un document justifiant du calcul du pourcentage de l'exonération et/ou des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit et d'un document indiquant les procédés d'utilisation de l'électricité ; - à acquitter, le cas échéant, la TICFE auprès de l'administration des douanes et droits indirects, conformément aux dispositions du 7 de l'article 266 quinquies C du code des douanes ; - sur la sincérité des éléments attestés.		
10	Fait à :	Signature :	